

Programme de la Formation
SECURITÉ INCENDIE
2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

S'inscrivant dans un contexte réglementaire et contractuel évolutif, la maîtrise de la prévention du risque incendie dans l'élaboration des projets de construction de bâtiments nécessite de plus en plus de connaissances spécifiques. L'architecte, le maître d'œuvre impliqués dans les phases de conception du projet, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage élaborant le programme ou tout autre intervenant sous la responsabilité duquel la construction sera réalisée doivent maîtriser les obligations en matière de sécurité incendie. Si la bonne connaissance des objectifs définis dans les référentiels officiels constitue une base incontournable, il est nécessaire de contrôler les modalités spécifiques des textes et de les confronter à la réalité du terrain.

De plus, la réglementation habitation évolue ! Publié au Journal Officiel le 24 juin 2015, l'arrêté du 19 juin 2015 modifie le texte du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Maîtriser les obligations en matière de sécurité incendie, incluant la nouvelle réglementation applicable au 1er octobre 2015.

PUBLIC CIBLE

- Acteur du cadre bâti

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Mise en application avec traitement de cas concret
Questionnaire d'évaluation post formation
Attestation de fin de stage

Module
Sécurité incendie
2 jours soit 14 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Être en capacité de :

- Apporter les informations nécessaires à la connaissance des pratiques en matière de réglementation incendie et de maîtrise des risques
- Situer le projet architectural dans le contexte réglementaire et contractuel
- Comprendre le parcours du dossier du maître d'œuvre
- Connaître les rôles des divers acteurs liés à la prévention du risque incendie
- Présenter le parcours du projet au travers d'exemples
- Analyser les évolutions récentes dans le domaine réglementaire et dans le domaine contractuel
- Définir les orientations futures notamment en matière d'ingénierie de la sécurité incendie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Il est demandé au participant de venir équipé de son matériel informatique (en absence des documents sources) / calculatrice / kutch et d'avoir au préalable pris connaissance des textes réglementaires. Cf. références bibliographiques :

France sélection : collection commentée :

Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public ERP de 5° catégorie (petits établissements) / Dispositions générales et commentaires de la commission centrale de sécurité / Dispositions particulières : type J à Y - 1° à 4° catégorie – arrêté du 25 juin 1980

Habitation :

les éditions des journaux officiels / ERP Bâtiments d'habitation : arrêté du 31 janvier 1986

Le stagiaire pourra également se munir d'exemples de projets traités au sein de son agence.

PROGRAMME

Accueil

- > La prévention : qu'est ce que la prévention
- > La réglementation concernant les ERP : code de l'urbanisme PC , AT et PA
- > La commission consultative départementale de sécurité et accessibilité
- > Les sous commissions d'arrondissement et communales de sécurité
- > La sous commission départementale
- > Les visites d'ouverture , périodiques , inopinées
- > La notion d'ERP
- > Le classement: type et catégorie

L'étude réalisée par les services prévention des SDIS à partir des plans et notice*

**Possibilité de fournir les documents pour une étude de cas concret*

- > Plans d'architecte au 1/100 ou 1/150: façades, niveaux, masse, situation, aménagements intérieurs, destinations
- > Notice sécurité

Dossier devant permettre de vérifier :

- > l'accessibilité aux véhicules de secours
- > les véhicules de secours :FPT , échelle aérienne et VSAV
- > la notion de façade accessible
- > la notion de baie accessible
- > la stabilité au feu
- > l'isolement des tiers : la notion de résistance au feu
- > l'isolement des locaux à risques particuliers
- > les dégagements : > les circulations
- > le désenfumage : naturel ou mécanique
- > le respect des art AM pour les aménagements intérieurs : notion de réaction au feu
- > installations électriques
- > l'éclairage de sécurité
- > les installations de gaz (propane et butane)

Les moyens de secours :

- > les extincteurs
- > les RIA
- > les système d'extinction automatique : gaz et sprinkler
- > les SSI
- > l'alarme sonore : sélective, restreinte , générale

La conformité des installations techniques par organisme agréé

Après travaux : RVRAT / en exploitation : RVRE

L'alerte des secours

La défense extérieure contre l'incendie

La sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation collectifs

- > le classement en familles selon l'arrêté du 31janvier 1986
- > la loi du 9 mars 2010 : les DAAF
- > le problème du désenfumage naturel des parkings sous terrains
- > la défense extérieure contre l'incendie et les accès

Cas pratiques / étude de cas soit sur des projets habitations collectives et ERP et questions ouvertes